Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 28/2005, concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 294'000.- pour la remise à neuf des installations de chauffage de la colonie de vacances de Mauborget.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission du conseil désignée pour étudier le préavis n°28 du 15 août 2005, s'est réunie le 13 septembre 05 à l'Hôtel de Ville dans la composition suivante: Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Françoise WEISSBRODT, Pierre HUNKELER, Gilles VERDON et la soussignée désignée comme rapportrice de la commission. Messieurs David GRANDJEAN et Thierry PIDOUX, convoqués également, étaient absents et non excusés.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD accompagné de Monsieur Jean-Jacques JOBIN, technicien urbaniste, représentaient la Municipalité. Ils nous ont donné les explications nécessaires et répondu aux quelques questions de la commission. Nous les en remercions beaucoup.

Ce préavis municipal n'a pas suscité de grandes discussions au sein de la commission. Le montant du coût annuel du chauffage électrique a démontré le bienfondé d'un changement d'installation de chauffage dans la colonie de vacances de Mauborget.

Sur la base d'une étude comparative du coût annuel de chauffage avec de différentes sources d'énergies (mazout, bois et bois + capteurs solaires) et les investissements respectifs, la Municipalité a décidé d'opter pour la version "bois + capteurs solaires". Le coût annuel est en effet le plus bas, et cela répond également à l'effort d'un développement durable.

L'investissement étant de CHF 50'000.- plus important que la version la moins chère, la commission propose de prendre cette différence dans le "Fonds pour les énergies renouvelables".

Etant donné cet investissement et vu la moyenne à faible occupation de la colonie de vacances de Mauborget par les écoles (23 semaines) et 14 week-ends par des sociétés, la commission souhaite que la Municipalité propose ses colonies pour location (Mauborget, Bellevue, et Ste-Croix, Jolie Brise) à un public plus large dans la région et permette ainsi de "rentabiliser" ces bâtiments.

La commission salue la décision de poser un panneau didactique dans ce bâtiment fréquenté par des enfants et qui indiquera les sources d'énergie en temps réel.

En conclusion et après délibérations, les membres de la commission, à l'unanimité, vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles du préavis municipal, sous réserve de l'amendement proposé à l'article 3 qui devient :

<u>Article 3.-</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3533 "Chauffage Mauborget" et amortie par prélèvement **de CHF 50'000.-** au fonds n° 928.1801.01 "Fonds pour les énergies renouvelables" **et le solde de CHF 244'000.-** au Fonds des rénovations.

Irène Keller-Richner

Yverdon-les-Bains, le 26 septembre 2005